

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT  
DU 16 OCTOBRE 2014**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir,  
promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme  
d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'Article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 16 octobre 2014.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20141016/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20141016/access.html>

Le 16 octobre 2014, à 12h00, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres peut valablement délibérer.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alexis TAMAS est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
  - travaux de l'équipe promotion
  - travaux de l'équipe juridique
  - travaux des équipes techniques
  - travaux de l'équipe de vigilance
- Appel à la générosité publique,

- Organisation de la *Frogans Technology Conference 2*,
- Organisation de la *Frogans Technology Conference 3*,
- Mise en ligne du site Web « [project.frogans.org](http://project.frogans.org) »,
- Publication des présentations de l'OP3FT,
- Publication par l'Opérateur du FCR du Contrat d'Administrateur de Compte FCR,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

À l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend à l'unanimité les décisions suivantes.

## **APPEL À LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE**

Pour rappel, les Statuts prévoient que les ressources de l'OP3FT proviennent uniquement :

- des revenus de sa dotation, issus de la licence d'exploitation octroyée par l'OP3FT à l'Opérateur du FCR dans le cadre du Contrat de Délégation du Registre Central Frogans (Article 19), et
- des dons manuels issus de la générosité publique (Article 20).

A ce jour, les ressources de l'OP3FT ne proviennent que des revenus de sa dotation.

Afin d'augmenter les ressources de l'OP3FT et d'accompagner ainsi l'accélération du projet Frogans, le Conseil d'administration décide de lancer une campagne d'appel à la générosité publique.

Cette campagne a pour objectif de financer des actions menées par l'OP3FT conformément à son objet statutaire et plus particulièrement celles contribuant au développement d'un Internet, sûr, stable et ouvert aux innovations.

Le Conseil d'administration confie à l'équipe juridique la mission de mener les démarches nécessaires à cet effet, notamment les démarches auprès de la Préfecture de Paris en vue d'obtenir l'autorisation de faire appel à la générosité publique.

## **ORGANISATION DE LA FROGANS TECHNOLOGY CONFERENCE 2**

Dans le prolongement de sa décision du 15 juillet 2014 portant sur l'organisation de la *Frogans Technology Conference 2*, le Conseil d'administration prend acte du succès de cette conférence, qui s'est tenue à Paris (France) les 29 et 30 septembre 2014.

La *Frogans Technology Conference 2* a été diffusée en direct sur l'Internet à partir du site Web « [conference.frogans.org](http://conference.frogans.org) ». Les présentations ont fait l'objet d'une traduction simultanée en anglais ou en français, selon la langue des intervenants.

Les aspects clés du déploiement du projet Frogans ont été présentés lors de la *Frogans Technology Conference 2*.

Outre les équipes et les administrateurs de l'OP3FT, les personnes suivantes ont fait des présentations :

- Pierre Bonis, Directeur général adjoint de l'Afnic (Association Française pour le Nommage Internet en Coopération) ;
- Pierre Breesé, Président de Fidal Innovation ;
- David-Irving Tayer, Avocat à la Cour, Witetic ;
- Jean-François Poussard, Directeur, ProDomaines ; présentation vidéo pré-enregistrée depuis Pessac (France)
- Matthieu Aubert, Responsable du département juridique et des partenariats, SafeBrands by Mailclub ;
- Kristine Dorrain, Director of Arbitration, National Arbitration Forum (FORUM) ; présentation en direct par vidéoconférence depuis Minneapolis (USA) ;
- Dennis Cai, Secretary General, Asian Domain Name Dispute Resolution Centre (ADNDRC) ; présentation vidéo pré-enregistrée depuis Hong-Kong (Chine).

Le Conseil d'administration prend également acte des points suivants :

- l'enregistrement vidéo de la conférence a été publié sur la plateforme de vidéo YouTube et sur la plateforme chinoise de vidéo YOUKU ;
- les photos prises durant la conférence ont été publiées sur le compte Flickr de l'OP3FT ;
- le programme complet de la conférence ainsi que les liens vers l'enregistrement vidéo et les photos sont disponibles sur le site Web « [conference.frogans.org](http://conference.frogans.org) ».

### **ORGANISATION DE LA *FROGANS TECHNOLOGY CONFERENCE 3***

Compte tenu du succès de la *Frogans Technology Conference 2*, le Conseil d'administration décide de l'organisation de la *Frogans Technology Conference 3*, et charge l'équipe promotion de cette mission.

### **MISE EN LIGNE DU SITE WEB « [PROJECT.FROGANS.ORG](http://PROJECT.FROGANS.ORG) »**

L'équipe promotion présente une maquette du site Web « [project.frogans.org](http://project.frogans.org) ». Ce site Web a pour but de donner une vue générale du projet Frogans aux utilisateurs de l'Internet du monde entier. A ce titre, ce site Web devra être disponible dans de nombreuses langues, outre le français et l'anglais.

Au vu de cette présentation, le Conseil d'administration prend acte de la qualité du travail réalisé, et décide la mise en ligne du site Web « [project.frogans.org](http://project.frogans.org) ». Ce site Web sera publié dans un premier temps en français et en anglais.

Le Conseil d'administration décide également de faire traduire et de publier le site Web « [project.frogans.org](http://project.frogans.org) » dans les langues suivantes : espagnol, portugais, allemand, italien, chinois simplifié, chinois traditionnel, japonais, coréen, arabe, russe, hébreu, thaïlandais, hindi et grec.

## **PUBLICATION DES PRÉSENTATIONS DONNÉES PAR L'OP3FT**

Sur proposition de l'équipe promotion, le Conseil d'administration décide de publier les présentations portant sur le projet Frogans données par l'OP3FT lors de conférences et de réunions organisées par des tiers.

Ces présentations seront publiées sur le site Web officiel de la technologie Frogans « [frogans.org](http://frogans.org) », aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://www.frogans.org/fr/resources/presentations/access.html>
- en anglais : <https://www.frogans.org/en/resources/presentations/access.html>

## **PUBLICATION PAR L'OPÉRATEUR DU FCR DU CONTRAT D'ADMINISTRATEUR DE COMPTE FCR**

Le Conseil d'administration prend acte que l'Opérateur du FCR a publié le « Contrat d'Administrateur de Compte FCR », qui est signé entre l'Opérateur du FCR et tout administrateur de compte FCR.

Le Contrat d'Administrateur de Compte FCR concerne toute personne, individu ou organisation, qui souhaite devenir administrateur de compte FCR dans le but d'enregistrer des adresses Frogans et des réseaux Frogans dans le FCR, que ce soit pour le compte de tiers ou pour lui-même.

Le Contrat d'Administrateur de Compte FCR est publié sur le site Web de l'Opérateur du FCR « [fcr.frogans](http://fcr.frogans) », aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://fcr.frogans/fr/resources/fcraaa/access.html>
- en anglais : <https://fcr.frogans/en/resources/fcraaa/access.html>

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 14h00.

Amaury GRIMBERT  
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alexis TAMAS  
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France  
SIREN : 750 584 864 – Numéro d'annonce JOAFE N°11 du 17 mars 2012 : 1540